

- Les communes d'accueil du site sont incluses dans la liste des communes favorables du SRE (Aumâtre, Cannesières, Fontaine-le-Sec et Oisemont) sauf celle de Moufflières.
- Le site éolien est compris dans le secteur A «Somme Sud-Ouest / Oise Ouest» du SRE, dans les «zones favorables à l'éolien sous conditions» sauf sa partie Sud Ouest qui hors des zones favorables.
- Le site éolien est hors des enjeux paysagers définis dans le Schéma Régional Eolien mais à proximité des vallées vertes du Vimeu (à moins d'un kilomètre). Les autres ensembles paysagers reconnus sont plus éloignés et avec des faibles enjeux visuels (vallée de la Bresle à environ 4 km, vallée de la Somme à environ 14 km).
- Le Sud Ouest du site éolien est compris dans le secteur à «enjeux très forts» du château de Rambures localisé à 3,5 km. La proximité de ce château induit le classement du Sud Ouest du site éolien étudié hors des zones favorables du SRE. Les vues depuis le château sont filtrées par la végétation avec des fenêtres ouvertes vers le plateau, les enjeux de perception du site éolien sont faibles.
Les autres sites patrimoniaux sont plus éloignés (> 6 km) et avec des enjeux très faibles à nuls.
- Le site éolien s'inscrit dans la stratégie de développement de l'éolien en ponctuation sur le plateau du Vimeu. Les recommandations sont de porter attention à la cohérence d'ensemble avec les autres parcs éoliens (notion de respiration entre parcs et d'effets d'encerclement des zones habitées) et à la lisibilité des parcs.
Les parcs les plus proches inventoriés sont ceux de Fresnoy-Andainville, Andainville, Arguel et Saint-Maulvis (à environ 2,6 km au Sud Est), de Rambures, Bouillancourt-en-Sery (à environ 3,3 km au Sud Ouest) et de Fresnes-Tilloloy, Saint- Maxent, Doudelainville (à environ 4,7 km au Nord).

L'atlas des paysages de la Somme comprend deux tomes.

Le premier réunit une série de clefs de lecture thématiques communes à l'ensemble des paysages du département. Le second décline et approfondit chacun de ces caractères à l'échelle des six grandes entités paysagères de de la Somme, dont celle du Vimeu dans laquelle est compris le site éolien étudié.

Données du Tome 1 de l'Atlas des paysages de la Somme

Le premier tome comprend notamment des enjeux sur la création de nouvelles infrastructures, dont les parcs éoliens (page 218 Tome 1) :

«- Préserver les espaces sensibles

- Privilégier les paysages déjà dominés par les infrastructures à grande échelle : abords d'autoroutes, voies ferrées à grande vitesse etc.

- Préserver les secteurs patrimoniaux et naturels déjà identifiés (monuments historiques, sites protégés).

-Préserver les sites emblématiques (littoral, secteur du souvenir, vallée de la Somme, de l'Authie, et affluents) et ainsi que quelques sites repères ou paysages plus ponctuels.

- Maintenir la lisibilité des paysages et prendre en compte l'identité de chaque entité paysagère vis-à-vis de l'éolien

- Ancrer les projets dans les lignes de forces et les structures paysagères existantes (relief, infrastructures, parcellaire, structures végétales, etc).

- Définir des recommandations adaptées à chaque site

- Implantation, chemins d'accès, poste de livraison, liaison au réseau etc».

Tome 1 - Cas du site éolien étudié

Contexte paysager et présence d'infrastructures

L'état initial comprend une description des infrastructures présentes dans le périmètre d'étude dans le paragraphe «1.1.1 Fondements du paysage». A l'échelle du périmètre rapproché, des précisions sont apportées dans le paragraphe «1.1.3. Contexte paysager proche».

Le site étudié s'inscrit dans un paysage éolien. Plusieurs parcs éoliens sont en effet en exploitation dans l'aire d'étude, et d'autres sont à venir comme listé page 22 et présenté sur la carte page 23. Le parc de Fresnoy-Andainville, Arguel, Andainville et Saint-Maulvis est le plus proche du site éolien à 2,6 km au Sud-Est.

Une des recommandations établie pour la définition du projet est de créer un parc à géométrie lisible dont depuis Oisemont, avec une cohérence avec le parc d'Fresnoy-Andainville, Arguel, Andainville et Saint-Maulvis (lignes parallèles d'éoliennes).

Contexte patrimonial

L'état initial comprend une analyse du patrimoine inventorié dans le périmètre d'étude dans la partie «1.2.1 Patrimoine bâti et paysager» (cf. carte page 48). Le site éolien étudié éloigné des sites patrimoniaux les plus reconnus, avec le château de Rambures le plus proche à 3,5 km.

Les données du Schéma Régional Eolien sont aussi présentées dont la carte «vigilance patrimoniale» page 72. Le Sud Ouest du site éolien est compris dans le secteur à «enjeux très forts» du château de Rambures localisé à 3,5 km.

Ainsi, l'état initial précise que depuis le château de Rambures, par sa localisation sur le même plateau et sa proximité, le site éolien présente une sensibilité. Cependant la végétation du parc du château, et celle présente sur le plateau (autour des bourgs etc) va filtrer les perceptions définissant des enjeux visuels faibles (Cf. partie «1.2.1 Patrimoine bâti et paysager»).

Une des recommandations établie pour la définition du projet est de reculer le projet éolien du secteur Sud-Ouest du site étudié pour sa sensibilité avec Rambures.

Sites emblématiques

Les données du Schéma Régional Eolien sont présentées dans le paragraphe 1.3.1.

Ce paragraphe comprend :

- la carte «patrimoine paysager» page 70

Le site éolien est en dehors des secteurs à enjeux. Dans l'aire d'étude, les vallées de la Bresle et de la Somme sont définies à «enjeux très forts». Cependant le site éolien étudié est éloigné de ces deux vallées majeures (4 km environ de la Bresle et 14 km environ de la Somme), et les enjeux visuels sont nuls depuis les fonds de vallée (Cf. partie 1.1.2. sur les enjeux depuis les unités paysagères).

- la carte «paysages emblématiques» page 71

Le site éolien est en dehors des secteurs emblématiques. Les paysages emblématiques les plus proches sont les vallées vertes du plateau du Vimeu. Des vues s'organisent sur le site éolien depuis ces vallées. Le site est perçu au-dessus des coteaux boisés les cadrant (exemple depuis la route majeure RD936 dans la vallée de Wiry entre Allery et Oisemont, Cf. partie sur les enjeux depuis le périmètre rapproché partie 1.1.3.). Une des recommandations établie dans l'état initial du projet est de porter attention à ces vallées vertes.

A l'échelle éloignée, s'ajoutent notamment les vallées de la Bresle et de la Somme parmi les secteurs inventoriés.

- la carte «vigilance patrimoniale» page 72 et cité ci-avant avec le Sud Ouest du site éolien compris dans le secteur à «enjeux très forts» du château de Rambures localisé à 3,5 km.

Le paragraphe 1.2.1. «Patrimoine bâti et paysager» localise aussi les sites emblématiques sur la carte page 48.

Lignes de force et structures paysagères

L'état initial paysager définit le contexte du site étudié à plusieurs échelles : périmètres éloigné, rapproché, immédiat. Les composantes du paysage, l'organisation des unités paysagères et leurs caractéristiques sont analysées (cf. paragraphe 1. Organisation du paysage et des vues). Le site étudié s'inscrit majoritairement dans des parcelles ouvertes de grandes cultures, sur le plateau du Vimeu. Ce plateau est découpé par un réseau de vallées (vallées vertes) qui structurent localement le paysage. Des routes locales traversent le site.

Quatre parcs éoliens sont inventoriés dans le périmètre rapproché, celui de Fresnoy-Andainville, Arguel, Andainville et Saint-Maulvis étant le plus proche à 2,6 km au Sud-Est.

Parmi les recommandations établies pour la définition du projet figurent celle de porter attention aux vallées vertes et celle de créer un parc à géométrie lisible dont depuis Oisemont, avec une cohérence avec le parc d'Fresnoy-Andainville, Arguel, Andainville et Saint-Maulvis (lignes parallèles d'éoliennes).

Recommandations à l'échelle du site

La synthèse de l'état initial précise les recommandations pour la définition du projet.

Données du Tome 2 de l'Atlas des paysages de la Somme

Le second tome comprend la définition des unités paysagères dont celle du «Vimeu et Bresle» dans laquelle s'inscrit le site étudié. Les enjeux sont précisés, dont pour le développement des infrastructures (page 190 Tome 2) :

« L'Ouest du département, fortement venté, est sollicité pour le développement du parc éolien. Les premiers aérogénérateurs ont été implantés sur le plateau du Vimeu industriel à Nibas (6 éoliennes) et Chépy (2 éoliennes). Le Sud Est du Vimeu et le Vimeu industriel sont à nouveau des sites d'implantation à l'étude. La confrontation entre les éoliennes et les éléments repères du paysage, tels que les grandes lignes du relief, les villages ou les clochers, constitue l'un des grands enjeux actuels. »

Données du Tome 2 de l'Atlas des paysages de la Somme
Carte des enjeux de l'unité «Vimeu et Bresle»

Le site étudié est localisé sur le plateau du Vimeu dans un secteur :
- hachuré vert : «enjeux de gestion»
G: Gestion des ceintures bocagères et du patrimoine traditionnel des villages.
- hachuré orange : «enjeux d'aménagement»
L: Développement du parc éolien.

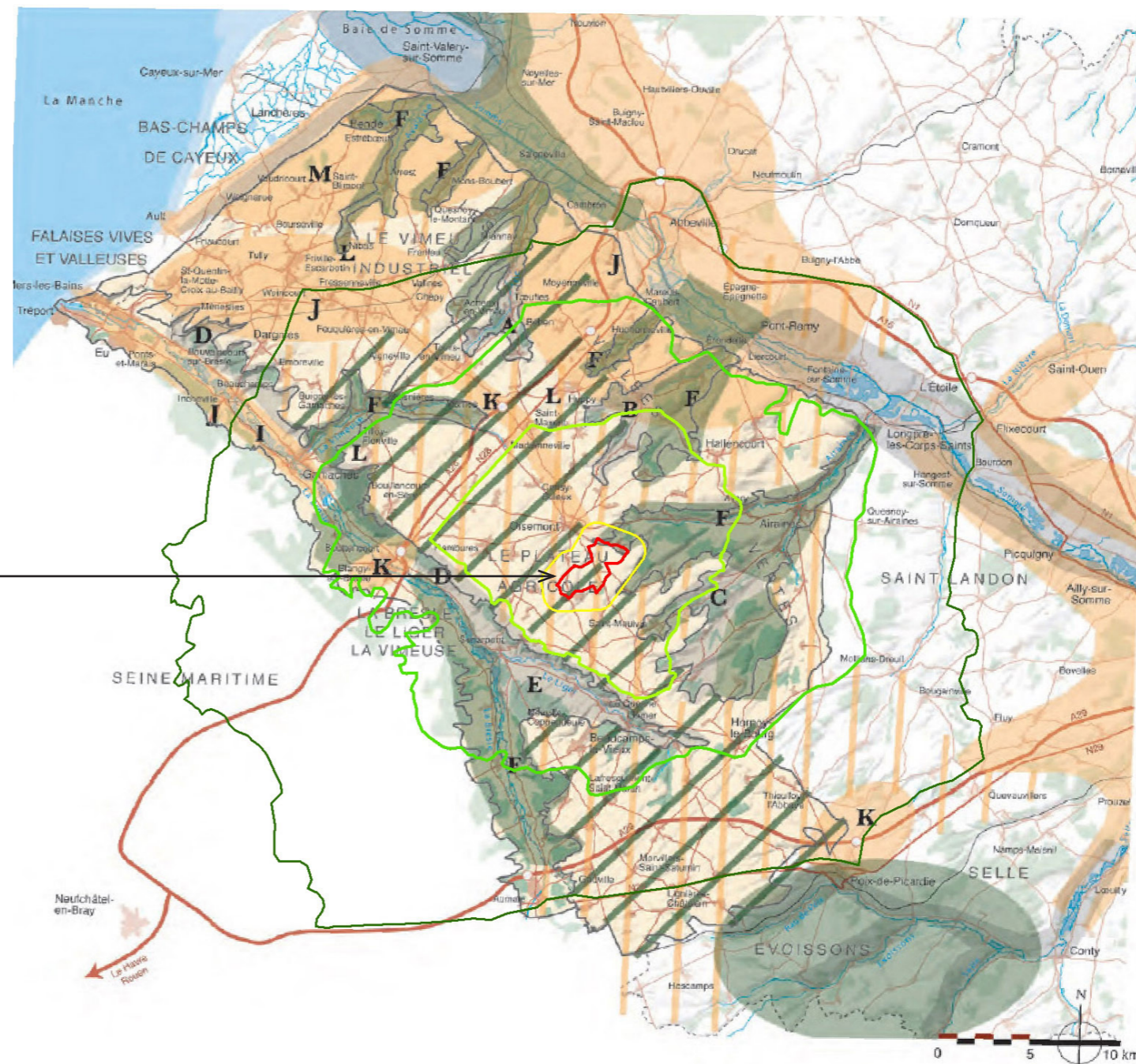
Tome 2 - Cas du site éolien étudié

Données sur les unités paysagères

L'état initial paysager définit le contexte du site étudié à plusieurs échelles : périmètres éloigné, rapproché, immédiat. Les composantes du paysage, l'organisation des unités paysagères et leurs caractéristiques sont analysées (cf. paragraphe 1. Organisation du paysage et des vues). L'atlas des paysages est utilisé comme source bibliographique pour la rédaction du contexte paysager. La carte «données de l'atlas des paysages de la Somme» page 25 localise les points de vue, points d'intérêt, itinéraires de découverte privilégiés, sites d'intérêt ponctuel et grands ensembles emblématiques. Ces données sont aussi reprises dans l'analyse à l'échelle du périmètre rapproché dans le texte et sur la carte page 40.

Enjeux de l'unité «Vimeu et Bresle»

En complément des caractéristiques de l'unité et des cartes présentant les données de l'Atlas des paysages de la Somme (cartes page 25 et 40), les enjeux paysagers du Vimeu et Bresle définis dans l'Atlas des paysages sont repris dans l'état initial page 31 dans le paragraphe relatif à l'évolution des paysages. La carte des enjeux de l'Atlas des paysages est ajoutée ci-dessous.



Secteurs majeurs d'enjeux paysagers

Enjeux de protection

- Protection des côtes et des crêtes de toute implantation bâtie non maîtrisée.
- Préservation de la diversité des structures paysagères (rideaux, larris, prairies, haies, vergers, etc.).
- Réhabilitation du bâti rural en torchis.
- A- Paysages de la haute vallée de la Trie
- B- Paysages de la haute vallée de Bellifontaine
- C- Paysages des vallées sèches de l'Airaines
- D- Paysages des cotaux de la Bresle
- E- Paysages de la vallée du Liger

Enjeux de gestion

- F- Favoriser une agriculture extensive garante de la diversité des paysages de vallée. Réhabiliter le bâti rural en torchis
- G- Gestion des ceintures bocagères et du patrimoine bâti traditionnel des villages

Enjeux d'aménagement

- I- Encadrer le développement des carrières sur l'ensemble de la Bresle
- J- Développement urbain
- K- Développement lié aux infrastructures
- L- Développement du parc éolien
- M- Développement touristique

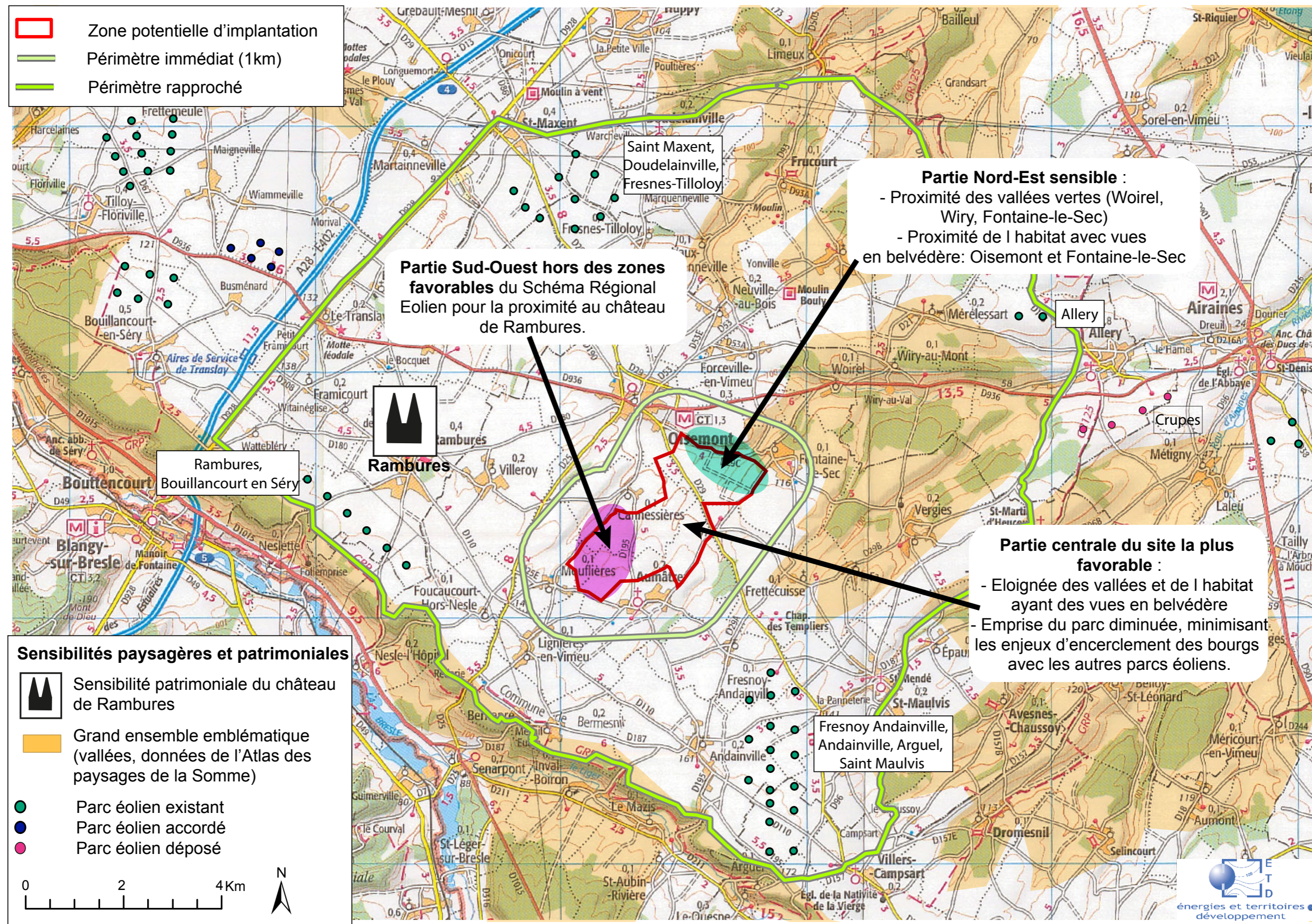
Le tableau 10 synthétise les sensibilités du contexte paysager, accompagné de la carte 25 précisant les enjeux à l'échelle du site. Les critères pris en compte pour définir les sensibilités sont présentés dans le tableau 9.

Critères	Sensibilités du site éolien
Surplomb des vallées	A l'échelle éloignée, pas d'enjeux de surplomb. Site reculé du rebord de plateau dominant la vallée de la Bresle au Sud et de la Somme au Nord. A l'échelle rapprochée, enjeux visuels depuis les vallées vertes présentes à l'Est du site : partie Nord Est du site (à l'Est de la RD29) plus sensible car plus proche de ces vallées.
Vue depuis les vallées	Pas de vues depuis les vallées principales de la Somme et de la Bresle, ainsi que les vallées encaissées à l'échelle de l'aire d'étude éloignée (vallées incisant les plateaux du Vimeu, du petit Caux). A l'échelle rapprochée, vues depuis les vallées vertes (Fontaine-le-Sec, Wiry, Vergies...) : partie Nord Est du site (à l'Est de la RD29) plus sensible.
Emprise du parc éolien dans les vues depuis le plateau	A l'échelle éloignée, site éolien ponctuel dans l'immensité des plateaux. Perception proche depuis les sorties et entrées de bourg sur le plateau du site éolien.
Intervisibilités entre parcs éoliens	Plusieurs parcs existants dans les périmètres d'étude éloigné et rapproché. Intervisibilités entre le site éolien étudié et les parcs inventoriés, notamment celui de Fresnoy-Andainville, Andainville, Arguel et Saint-Maulvis au Sud-Est (le plus proche). Le site éolien ajoute des cônes de visibilité proches d'éoliennes.
Reconnaitances des paysages	Les Schémas Régionaux Eoliens de Picardie et de Haute-Normandie définissent des niveaux de sensibilité des paysages. La vallée de la Bresle au Sud, la vallée de la Somme au Nord, et les vallées vertes à l'Est du site sont définies sensibles.
Covisibilité avec le patrimoine	Les covisibilités avec le patrimoine concernent les vues depuis le Sud sur le bourg d'Aumâtre (église monument historique inscrit, à moins d'un kilomètre du site étudié).
Vues depuis les sites patrimoniaux	Le site étudié est éloigné des sites majeurs définis dans le Schéma Régional Eolien de Picardie (patrimoine dans les vallées de la Somme et de la Bresle), avec des enjeux visuels faibles à nuls. Le site patrimonial majeur le plus proche est le château de Rambures, à 3,5 km, avec des enjeux faibles de perception du site éolien. Le Sud Ouest du site éolien étudié est dans un secteur défini avec des enjeux très forts, hors des zones favorables du SRE (château de Rambures).

Tableau 9 : Critères paysagers pris en compte pour évaluer les sensibilités du site

Thématique	Sensibilité	Recommandations
Contexte paysager éloigné	<p align="center">Faible</p> <p>Des vues proches à lointaines sur le site éolien, avec intervisibilité avec les autres parcs éoliens dans le paysage des plateaux du Vimeu. Perception du site souvent en arrière-plan de boisement, qui conditionnent les vues et créent un écran visuel en s'éloignant du site.</p> <p>Site éolien éloigné de la vallée de la Somme (à 14 km environ au Nord) et de la Bresle (à environ 4 km au Sud), avec des enjeux visuels très faibles à nuls. Site éolien isolé du plateau du petit Caux par la forêt d'Eu et la vallée de la Bresle.</p>	Etudier les intervisibilités avec les autres parcs éoliens.
Contexte paysager rapproché	<p align="center">Modérée</p> <p>Site éolien perçu dans le paysage de plateau agricole du Vimeu, en arrière-plan de boisements sauf dans les perceptions immédiates. Une orientation du paysage donnée localement par les axes routiers et par les vallées,</p> <p>Des vues d'ensemble du site éolien depuis les sorties de bourgs et les axes routiers, et depuis l'intérieur des bourgs proches à la trame bâtie aérée. Vues proches depuis Oisemont.</p> <p>Des vues depuis les axes et points de vue signalés dans l'Atlas des Paysages de la Somme, et depuis les vallées vertes définies paysages emblématiques. Enjeux visuels des perceptions d'éoliennes depuis ces vallées (rapports d'échelles, ambiance plus intimiste des vallées en comparaison avec les plateaux).</p> <p>Un site éolien défini en regroupement avec le parc existant Fresnoy-Andainville, Andainville, Arguel et Saint-Maulvis. Attention à porter à la cohérence d'ensemble. Proximité des autres parcs éoliens du périmètre rapproché constituant une sensibilité du site étudié sur le plan paysager.</p>	<p>Etudier les vues depuis l'habitat proche tant sur le plateau (Oisemont, Aumâtre, Mouflières, Cannessières, Fontaine-le-Sec...) que dans les vallées vertes.</p> <p>Préciser les vues depuis les routes de l'Atlas des paysages de la Somme.</p> <p>Utiliser au maximum le réseau de chemins agricoles existant sur le site.</p>
Contexte éolien	<p align="center">Modérée à forte</p> <p>Site éolien compris dans le secteur A «Somme Sud-Ouest / Oise Ouest» du Schéma Régional Eolien de Picardie, dans les «zones favorables à l'éolien sous conditions» sauf sa partie Sud Ouest qui hors des zones favorables (commune de Mouflières non listée dans les communes favorables).</p> <p>Site éolien hors des enjeux paysagers définis dans le Schéma Régional Eolien de Picardie mais à proximité des vallées vertes du Vimeu (à moins d'un kilomètre). Autres ensembles paysagers reconnus plus éloignés et avec des enjeux visuels faibles à nuls (vallée de la Bresle à environ 4 km, vallée de la Somme à environ 14 km).</p> <p>Sud Ouest du site éolien compris dans le secteur à «enjeux très forts» du château de Rambures localisé à 3,5 km (correspondant au classement du Sud Ouest du site éolien hors des zones favorables du SRE). Vues depuis le château filtrées par la végétation avec des fenêtres ouvertes vers le plateau, avec des enjeux faibles de perception du site éolien (à préciser par photomontage). Autres sites patrimoniaux plus éloignés (> 6 km) et avec des enjeux visuels très faibles à nuls.</p> <p>Plusieurs parcs inventoriés dans le périmètre éloigné, dont les plus proches sont ceux de Fresnoy-Andainville, Andainville, Arguel et Saint-Maulvis (à environ 2,6 km au Sud Est), de Rambures, Bouillancourt-en-Sery (à environ 3,3 km au Sud Ouest) et de Fresnes-Tilloloy, Saint- Maxent, Doudelainville (à environ 4,7 km au Nord).</p> <p>Site éolien s'inscrivant dans la stratégie de développement de l'éolien en ponctuation sur le plateau du Vimeu dans le secteur A du SRE. Recommandations portant sur la cohérence d'ensemble avec les autres parcs éoliens (notion de respiration entre parcs et d'effets d'encerclement des zones habitées) et à la lisibilité des parcs. Proximité des autres parcs éoliens du périmètre rapproché constituant une sensibilité du site étudié sur le plan paysager.</p>	<p>Attention à porter aux vues depuis les vallées vertes et le château de Rambures. Sensibilité forte du Sud Ouest du site hors des zones favorables du SRE.</p> <p>Attention à porter à l'ensemble éolien créé avec le parc de Fresnoy-Andainville, Andainville, Arguel et Saint-Maulvis (à 2,6 km au Sud Est).</p>
Sites patrimoniaux et touristiques	<p align="center">Faible</p> <p>Site éolien éloigné des sites patrimoniaux majeurs avec des enjeux visuels faibles à nuls. Château de Rambures patrimoine majeur le plus proche (à 3,5 km), avec des enjeux faibles : vues filtrées par la végétation avec des fenêtres ouvertes vers le plateau, avec des enjeux faibles de perception du site éolien.</p> <p>Site éolien éloigné et isolé visuellement des patrimoines paysagers des vallées de la Bresle et de la Somme. Enjeux très faibles de perception du site éolien depuis les coteaux de ces vallées, enjeux nuls depuis le fond de vallée (Abbeville, Long, Eaurcourt-sur-Somme, Blangy-sur-Bresle...).</p> <p>Eglise d'Aumâtre monument historique le plus proche (< 1km), avec des covisibilités depuis le Sud. Vues possibles des éoliennes depuis la place de l'église d'Aumâtre et de Saint-Maulvis.</p> <p>Présence de circuits de randonnée locale, et d'un centre d'hébergement à Fontaine-le-Sec, avec des vues proches sur le site éolien.</p>	Préciser les vues depuis le château de Rambures, Aumâtre, Saint-Maulvis et Fontaine-le-Sec.

Tableau 9 : Synthèse de l'état initial paysager



Source : ETD, DDT 80, Atlas des paysages 80, Scan100 IGN

carte 25 : Synthèse des sensibilités payagères du site

II. Définition du projet

II. Définition du projet

II.1. Recommandations et variantes d'implantation

L'état initial paysager a établi plusieurs recommandations concernant :

- les vues proches depuis les bourgs,
- les vues proches depuis les vallées,
- la prise en compte des vues depuis le château de Rambures (sensibilité définie dans le SRE),
- la lecture de la géométrie du parc.

Trois principes d'implantation ont été imaginés sur le plan paysager. Ces variantes ont été analysées à l'aide de photomontages (éoliennes de type Nordex N117 de 178,5 m de hauteur totale). Ces photomontages sont réalisés par Ostwind. Les photomontages sont présentés en panorama, et une image «vue réelle» en est extraite (image de 20 x 30 cm à observer à 50 cm).

Photomontages de variantes

- photomontage n° 1 depuis la RD936 à l'Est de Oisemont
- photomontage n° 2 depuis le lotissement de Oisemont
- photomontage n° 5 entre Aumâtre et Mouflières
- photomontage n° 10 depuis la RD110 à l'Ouest d'Andainville
- photomontage n° 11 depuis Rambures
- photomontage n° 14 depuis la RD936 dans la vallée au Sud de Wiry au Mont
- photomontage n° 25 depuis la sortie Sud de Cannessières

Variante 1 :

Cette variante comprend 6 éoliennes.

Il s'agit de la variante minimale envisagée. Les éoliennes s'étendent en deux lignes parallèles entre les routes RD195 qui le délimite à l'Ouest et la RD29 à l'Est.

Cette variante s'appuie sur les recommandations paysagères suivantes :

- pas d'éoliennes à l'Ouest de la route RD195 : zone hors du SRE, recul au château de Rambures.

La conservation de la partie à l'Est de la route seulement permet aussi de diminuer l'emprise du parc, par exemple dans les vues depuis Oisemont, depuis Aumâtre, Cannessières, et de se reculer d'Aumâtre et Mouflières.

- pas d'éoliennes à l'Est de la RD29 dans l'extrémité Nord-Est pour se reculer de la vallée de Fontaine-le-Sec et celle de Wiry (vallées vertes du plateau du Vimeu),

- pas d'éoliennes à l'extrémité nord-ouest du site pour se reculer de Oisemont (vues depuis le lotissement notamment).

Variante 2 :

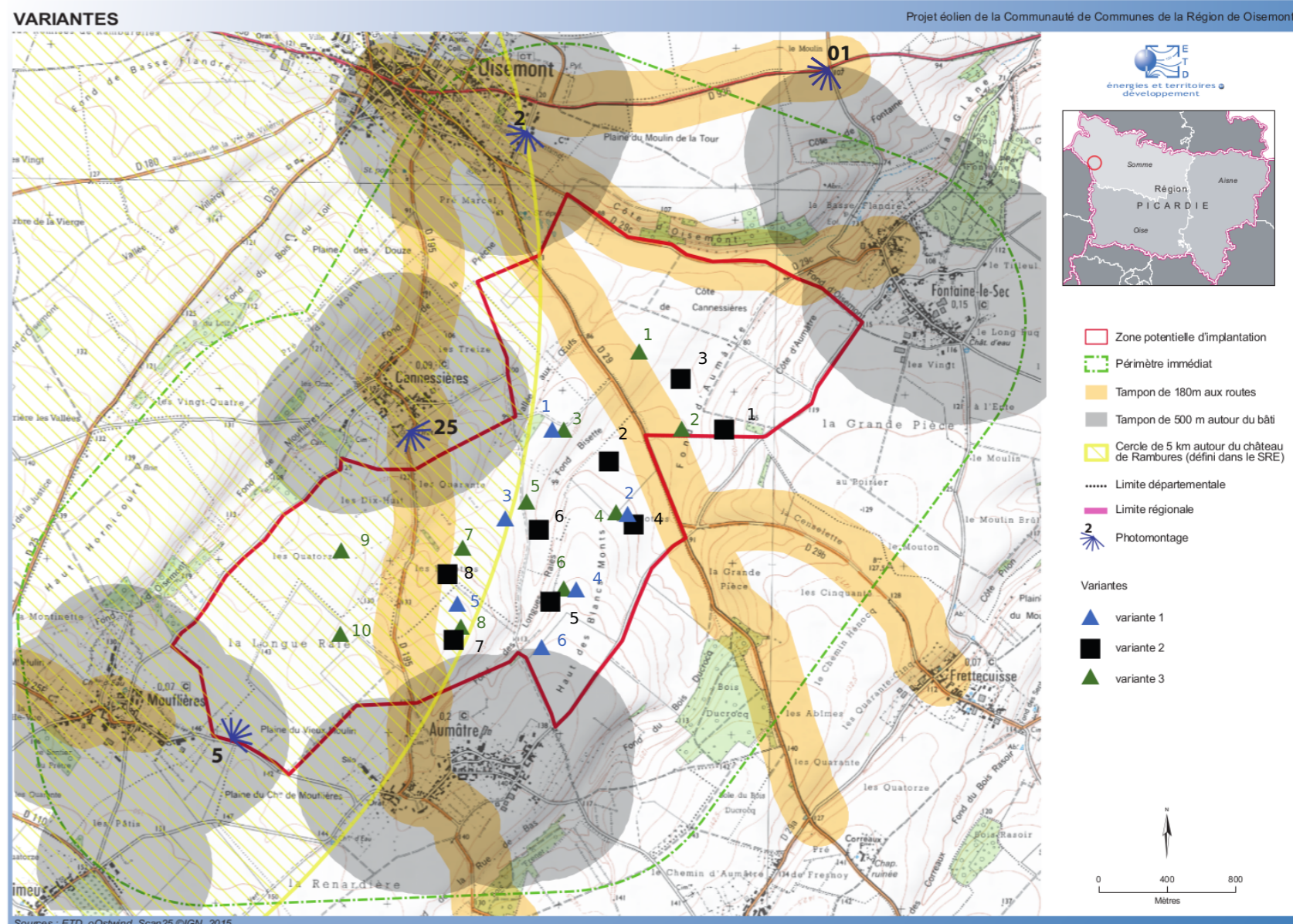
Cette variante comprend 8 éoliennes réparties en 2 lignes parallèles de 4 éoliennes. Cette variante s'appuie sur les mêmes recommandations que la variante 1 dont elle reprend le principe d'implantation en ajoutant 2 éoliennes à l'Est de la route RD29.

Un recul aux vallées de Fontaine-le-Sec et de Wiry est aussi appliqué dans le secteur Nord-Est, mais moindre que dans la variante 1.

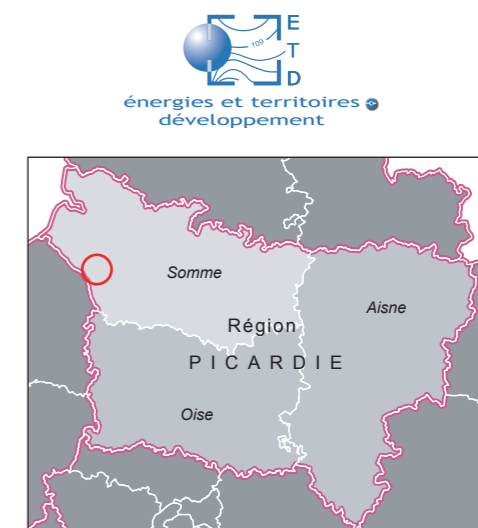
Variante 3 :

Cette variante comprend 10 éoliennes réparties en 2 lignes de 5 éoliennes qui s'étendent à l'Ouest de la RD195 et à l'Est de la RD29 dans la zone potentielle d'implantation.

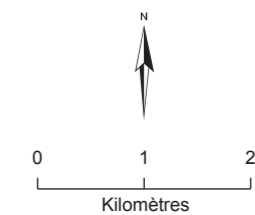
Il s'agit de la variante maximale envisagée.



carte 26 : Variantes



- Zone potentielle d'implantation
- ★ Photomontage
- Périmètres
 - Immédiat
 - Rapproché
- Limite départementale
- Limite régionale

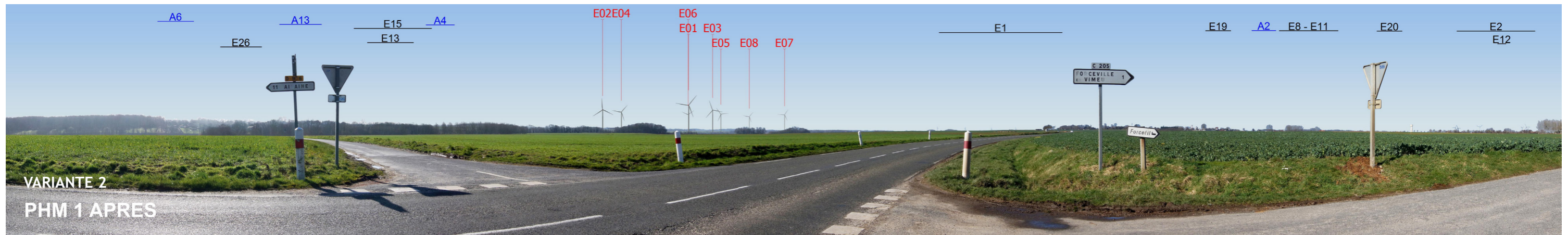


Sources : ETD, Scan100 ©IGN

carte 27 : Photomontages comparatifs de Variantes

Photomontages de variantes

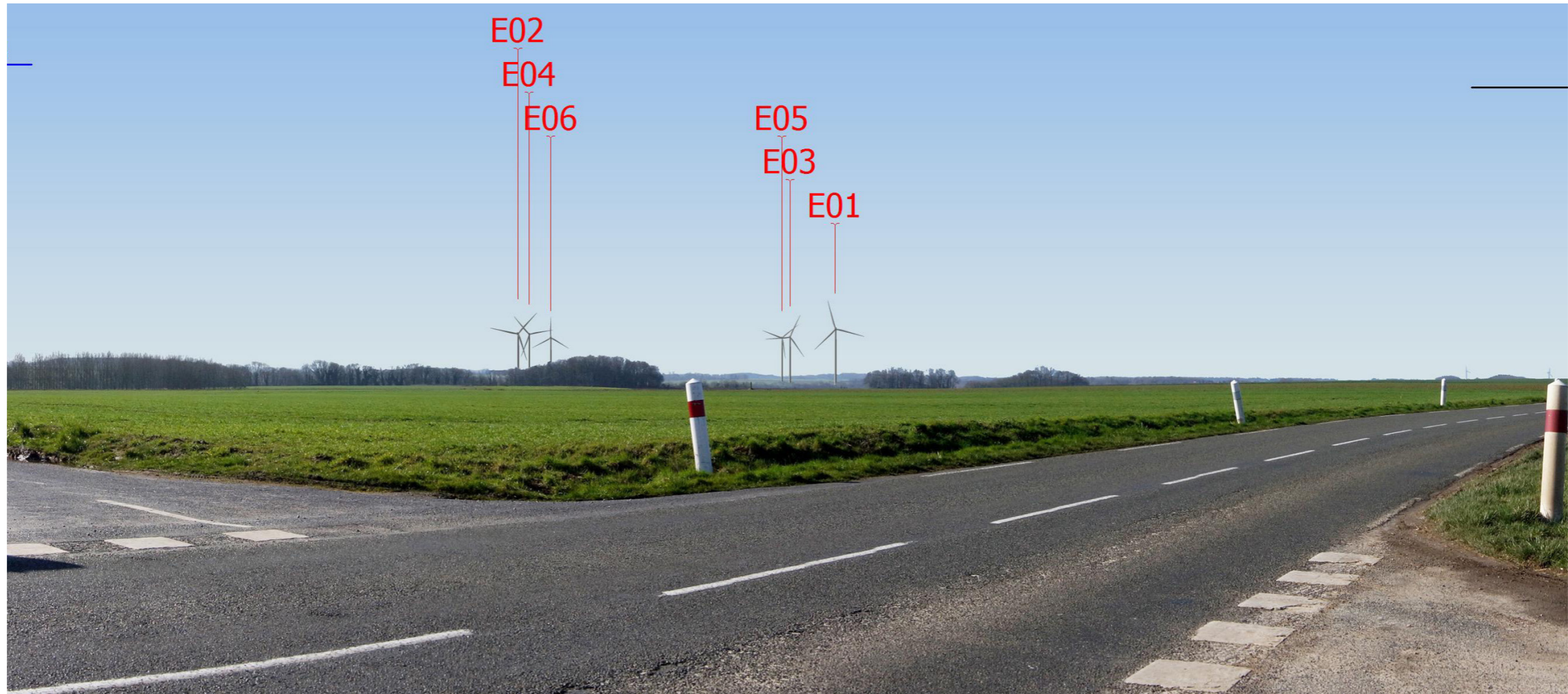
Photomontage n°1 depuis la RD936 à l'Est de Oisemont



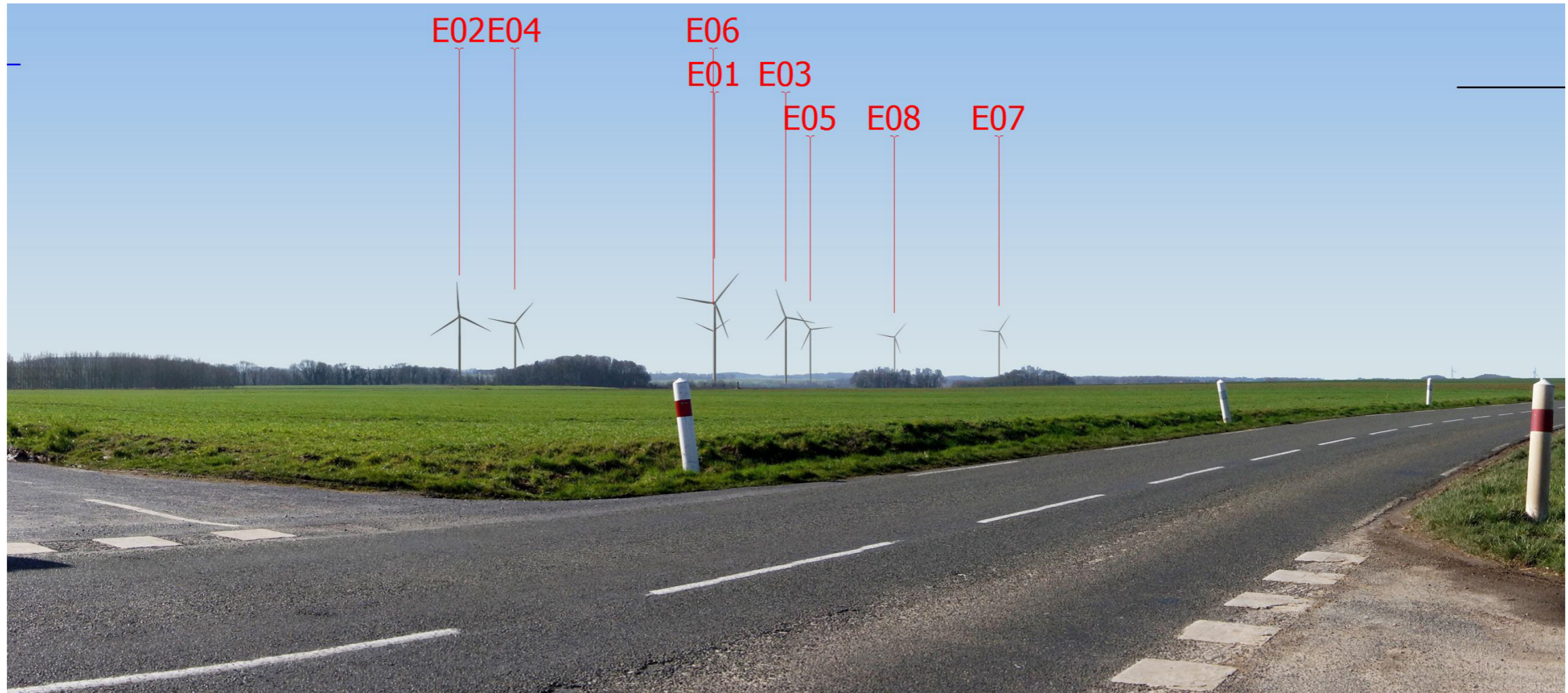
Ce photomontage permet d'étudier la lecture du parc éolien depuis la route principale RD936 entre la vallée verte et Oisemont.

La variante 1 crée un parc composé de deux groupes d'éoliennes correspondant à chaque ligne. La variante V1 est celle présentant la géométrie la plus lisible.

Les variantes V2 et V3 créent un parc de plus grande emprise que V1 et un parc groupé.



Variante 1



Variante 2

Photomontages de variantes

Photomontage n° 1 depuis la RD936 à l'Est de Oisemont - Variante 3



Variante 3

Photomontages de variantes

Photomontage n°2 depuis le lotissement de Oisemont



Ce photomontage permet d'étudier la lecture de la géométrie du parc éolien depuis Oisemont, ainsi que son emprise dans la vue observée.

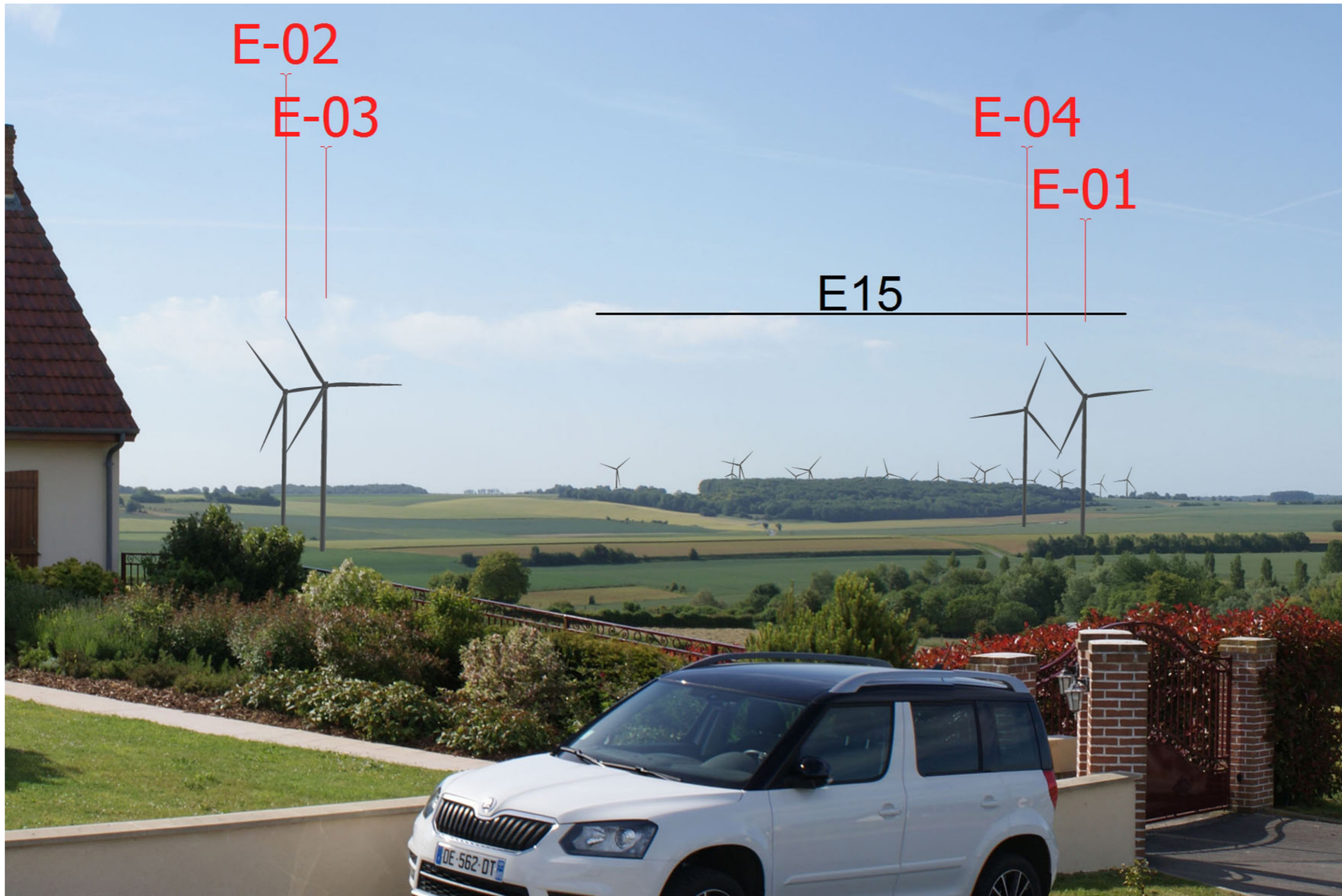
La géométrie en deux lignes parallèles se lit dans les 3 variantes.

La variante 1 crée un parc plus groupé.

Les variantes V2 et V3 créent deux lignes suivant la ligne du relief du plateau. Dans cet angle de vue, les éoliennes sont lues par groupes de 2. La variante 3 présente la plus grande emprise.



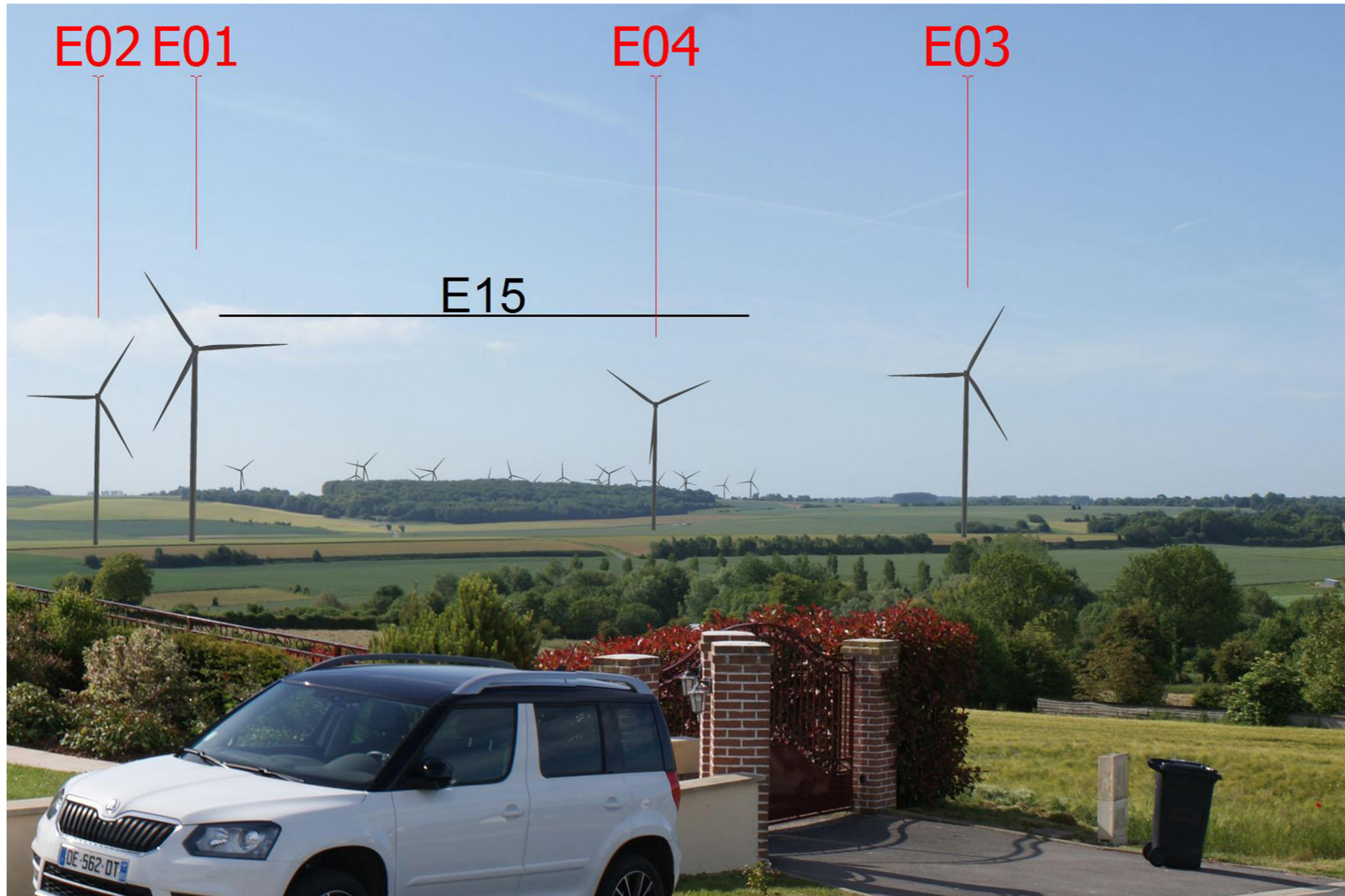
Variante 1 - Vue réelle, image 20 x 30 cm



Variante 2 - Vue réelle, image 20 x 30 cm



Variante 2 - Vue réelle, image 20 x 30 cm



Variante 3 - Vue réelle, image 20 x 30 cm



Variante 3 - Vue réelle, image 20 x 30 cm

Photomontages de variantes

Photomontage n°5 entre Aumâtre et Mouflières



Ce photomontage permet d'étudier les perceptions proches du projet depuis les bourgs de Mouflières et Aumâtre localisés au Sud-Ouest et Sud de la zone potentielle d'implantation. Plus précisément, ce photomontage rend compte de l'emprise du projet dans la vue observée, avec (variante V3) et sans éoliennes (variantes V1 et V2) dans l'extrémité Sud Ouest de la zone potentielle d'implantation.

Depuis ce point de vue, la variante 1 se lit par ses deux lignes d'éoliennes parallèles. La géométrie des variantes 2 et 3 est moins lisible, le parc créé un groupe. Les variantes 1 et 2 sont reculées de Mouflières. Les éoliennes E9 et E10 de la variante 3 sont celles les plus proches et correspondent au Sud Ouest du site.